

SIZUN

- Enquête de l'an 12
- chapels 1813
- état des biens 1814

1809 = voir Caumont

Sirun le 14 février 1804 (24 pluviôse an 12)



Messieurs,

à la réception de votre circulaire je m'empresse de répondre aux questions que vous me faites à l'honneur de me proposer

- 1^{re} Le patron de ma paroisse est St Julien
 - 2^{de} il y a trois mille âmes et deux mille cinq cents communicans
 - 3^{de} si la disette de prêtres, trois vicaires valables au moins et sans reproches sont absolument nécessaires pour la desserte de la paroisse
 - 4^{de} je possède un bon vicaire désigné
 - 5^{de} Les deux autres que je désire et dont j'ai eu l'honneur de vous donner connaissance dans ma lettre du 22 pluviôse sont M^r Gourmelon de St Divi près Landerneau où il y a actuellement quatre prêtres pour une succursale de trois cent ~~quatre~~ communicans, et M^r Rosuel prêtre à Guiménéh
 - 6^{de} mes noms et prénoms sont Loup d'Yves de Floh né à Lerneven le 1^{er} 9^{bre} 1736 et promu au sacerdoce le 22 mars 1760
 - 7^{de} Les prêtres actuellement existans dans ma commune sont tanger Julien Tabon né à Lerneven en 1760 promu au sacerdoce en 1784
- Pierre le Roux exconstitutionnel de Sirun né à Sirun le 13 juillet 1736 promu au sacerdoce en 1763 (il est très instant qu'il soit transféré ailleurs; car la présence nuit ici au bien et au retour au bon ordre
- Jean Hiron né à Loemelas Sirun en 1743 promu au sacerdoce par M^r Expilly en 1792. (il a des mœurs, mais très inapte d'ailleurs et Rensoyé comme tel par M^r de la Marche, je crois cependant qu'il n'en permettra de continuer à dire la messe.
- Jean Marie Desbarrant de la prétendue succursale de St Adou né à Commanne le 24 juillet 1746, promu au sacerdoce par M^r Expilly en 1792 (sans mœurs et inapte au suprême degré

Tous les desservants sont à leur poste celui de Locmelar ne m'a pas
 remis ses observations (dans cette succursale ils sont aussi deux
 inéptes savoir Joseph Lhéant dans moeurs, et Linvaot transféré de
 L'ambault guimiliau où on ne le supportoit qu'à contre coeur) vous
 trouverez cy jointes les observations des desservants de Lannanna et de
 St. Ouveur.

9^o outre l'église paroissiale il existe dans la commune deux chapelles
 disponibles dans les quelles il y a eu de tous temps messes matinales
 dimanches et fêtes desservies par les vicaires. Ces chapelles sont St.
 il d'ut distant du Bourg de trois grands quarts de lieues et St. cadou
 distant d'une très forte lieue. cette dernière chapelle dont il n'a été
 fait aucune mention dans l'organisation ^{il n'y a point d'administration} à moi l'empêchant d'être
 en succursale dans le temps de L'arrachée par le département du
 Finistère (les riverains ont été demandés au préfet la conservation
 de cette succursale et de son desservant Jean m'adec noté cy dessus. Le
 maire de L'iqueu ayant signé leurs pétitions a refusé de signer la
 feuille cy jointe.

10^{mo} il n'existe point dans la commune aucune chapelle domestique
 m. Tabou vicaire de L'iqueu et le seul copérateur d'un vieillard infirme
 qui ne peut point quitter la campagne où les infirmités qui l'en empêchent
 proche la Station de cette année.

cette commune et celle de Locmelar ont de tout temps formé la Station
 et il seroit trop fatigant d'y en ajouter d'autres.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

À Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur
 Le fidele curé de L'iqueu

j'oublierai dans ma dernière de vous donner le n^o de la division
 en marge de la lettre de m. portalis (ce n^o est 3 division)

Vireu 24 pluviôse an 12

outre l'église paroissiale il existe dans cette commune deux chapelles disponibles dans lesquelles il y a eu de tous temps messes matinales dimanches et fêtes desservies par des vicaires. ces chapelles sont St ilaut distant du bourg de trois forts quarts de lieues, et St cadou distant d'une très forte lieue. on demande quelles soient conservées pour la commodité du public et on prie M^r l'évêque de quimper d'agir auprès du gouvernement pour en obtenir la conservation comme dans le temps passé. de Blois aux De Vireu

je certifie que la déclaration cy dessus est
le vœu de la commune en foi de quoi je
signe à Vireu le vingt cinq pluviôse an
doux de la République



Sixan le 9 avril 1813.



Oratoire

Messieurs,

J'ai reçu votre Circulaire en date du 5 mars dernier
par laquelle vous demandez un Etat Exact des
Chapelles et oratoires appartenant à ma commune &
qui seroient nécessaires au Culte dans l'étendue
de ma paroisse, il y a dans mon Canton trois
succursales et dans ma Paroisse deux chapelles
dont l'une est oratoire et desservie par M^r X^r rion
pour le traitement duquel les riverains se font
obliger par acte devant notaires de lui payer pour
traitement ou la somme de cinq cents francs en
argent ou vingt cinq boisseaux de froment pouvant
valoir pareille somme. l'autre est la Chapelle de saint
il est desservi par les vicaires de la paroisse, Roignée du
bourg d'une Liene et la première qui est l'oratoire de

Saint Cadou Sur le bord de la montagne d'Arès
est éloignée de deux lieues de la paroisse.
Ces deux chapelles sont très nécessaires au culte,
mes deux vicaires n'ont rien eu jusqu'à présent
pour la desserte de St. il dut où ils vont alternativement
ainsi qu'à St. Sauveur. Dont ils ont également fait
la desserte jusqu'à présent, sans autre payement
que leur honoraire de messe, comme vous avez
nommé un desservant à cette succursale & que mes
vicaires sont nécessaires à la paroisse ils ne comptent
plus y retourner. Les autres succursales qui
sont communales sont leurs desservants.

Depuis deux ans le conseil de la fabrique & le
Conseil municipal sollicitent un traitement de
trois cents francs pour chacun des deux vicaires
sur le produit de l'octroi, attendu l'insuffisance des
Revenus de la fabrique qui n'est autre fois de 2000^{fr}
de rente n'a plus que cent trente francs, mais
jusqu'à présent l'on n'a pu rien obtenir. l'on va
encore solliciter cette année pour la troisième fois
Le budget de la fabrique est fait pour être présenté
à la prochaine session du conseil municipal.

Ces deux chapelles de St. cadou & de St. il dut
que je suis d'avis de conserver sont en assez
bon état. il y a une chapelle domestique au

Etat des Biens et revenus des fabriques des paroisses.

Noms des paroisses.	Biens Ruraux	Maisons	Valeur capitale	Produit annuel.	Rentes restituees.	Rentes par legs et donations.	Rentes de fondations.	Charges.	Revenu net.	Observations.
Sirun	Terres		1900 ^f	100 ^f 25.	" "	" "	45 ^f	41 ^f 55.	103 ^f 70	
		une maison	165 ^f	11 ^f 00	" "	" "	"	2 ^f	7 00	
		Total.	2065 ^f	111 ^f 25	" "	" "	45 ^f	43 ^f 55	110 ^f 70	

